



Actions de PRÉVENTION À TOUS LES ÂGES

SUIVRE SES DÉMARCHES ET SA SANTÉ EN LIGNE :

MON COMPTE AMELI

J'accède à mon compte ameli

Tous les champs sont obligatoires

Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?

Mot de passe oublié ?

ME CONNECTER

<https://www.ameli.fr/deux-sevres/assure>

MON ESPACE SANTÉ



Se connecter avec mes identifiants France Connect

Activer mon profil

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

ME CONNECTER

<https://www.monespacesante.fr>

LA VACCINATION

La vaccination contre la grippe et le Covid 19 est recommandée pour :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques (liste des personnes éligibles dans le calendrier des vaccinations) ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité (indice de masse corporelle (IMC) supérieur ou égal à 30) ;
- les professionnels de santé et les professionnels des établissements médico sociaux au contact des patients à risque car ils peuvent contribuer à propager l'infection ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de complication grave de la grippe et l'entourage des personnes immunodéprimées ;
- les aides à domicile de particuliers employeurs à risque de grippe de forme grave.

La vaccination annuelle contre la grippe saisonnière peut être proposée aux enfants sans comorbidité âgés de 2 à 17 ans révolus.

SOPHIA ASTHME (18 - 44 ANS)

Le service Sophia Asthme accompagne le patient dans le suivi de cette maladie chronique. Il permet aux patients :

- de mieux comprendre son asthme et ses mécanismes ;
- de savoir évaluer le niveau de contrôle de son asthme ;
- de comprendre les traitements, leurs modes d'actions et leur utilisation ;
- d'apprendre à mieux connaître son environnement et les facteurs déclenchants pour adapter ses habitudes de vie et éviter les crises ;
- de pratiquer ou reprendre une activité physique adaptée.

Pour en savoir plus : Service SOPHIA sur ameli.fr

SOPHIA DIABÈTE (+ 18 ANS)

Ce service Sophia accompagne le patient pour :

- mieux comprendre le diabète ;
- prévenir ses éventuelles complications ou leur aggravation ;
- connaître le suivi du diabète et les traitements ;
- apprendre à surveiller sa glycémie et éviter les risques d'hypoglycémie ;
- adapter ses habitudes alimentaires au quotidien ;
- pratiquer ou reprendre une activité physique adaptée.

Pour en savoir plus : Service SOPHIA sur ameli.fr

DISPOSITIF MON SOUTIEN PSY

Le dispositif permet à toute personne (dès 3 ans) angoissée, déprimée ou en souffrance psychique, de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance Maladie.

L'accompagnement psychologique comprend 8 séances prises en charge avec avance de frais :

- une première séance à 40€ qui est un entretien d'évaluation avec une prise en charge à 60%
- puis 1 à 7 séances de suivi psychologique d'un montant de 30% pris en charge à 60%

Pour en savoir plus, consultez le site : « monparcourspsy.sante.gouv.fr ».

FOCUS MON BILAN PRÉVENTION

Mon bilan prévention est un rendez-vous permettant aux patients et aux professionnels de santé d'aborder les habitudes de vie, d'identifier des facteurs de risque de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), réaliser des dépistages (cancers, IST...) et des rappels de vaccination.

Quels professionnels de santé peuvent effectuer les bilans de prévention ?

Les bilans de prévention peuvent être réalisés par différents professionnels de santé effecteurs :

- les médecins ;
- les infirmiers ;
- les pharmaciens ;
- les sages-femmes.

Un annuaire des professionnels de santé habilités à réaliser des bilans prévention est mis en ligne sur le site : sante.fr/annuaire-mon-bilan-prevention.

Qui peut bénéficier des bilans de prévention ?

Les bilans de prévention sont destinés à toutes les personnes dans les tranches d'âge suivantes :

- 18-25 ans ;
- 45-50 ans ;
- 60-65 ans ;
- 70-75 ans.

Ces assurés recevront de l'Assurance Maladie un courriel les invitant à prendre rendez-vous pour bénéficier de leur bilan de prévention.

Comment les patients préparent-ils leur bilan prévention ?

Pour préparer en amont son rendez-vous avec le professionnel de santé, **le patient est invité à remplir un autoquestionnaire** sur ses habitudes de vie, ses principaux facteurs de risques et ses aspirations. Cependant, cet autoquestionnaire n'est pas obligatoire.

Le patient prend ensuite rendez-vous avec son médecin traitant ou un autre professionnel de santé effecteur. La personne est invitée à rapporter, si possible, ses informations de vaccination, ses derniers résultats d'analyses (sanguines, urinaires...) et de dépistage